



Maison du Droit et des Migrations

Veille sur les migrations et l'asile dans l'espace méditerranéen

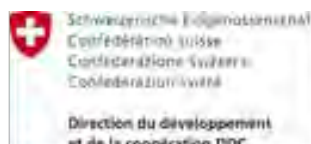
Avril - mai 2015

Sommaire

- **Migrants et réfugiés en Méditerranée**
 - Naufrages en Méditerranée: les tragédies sans précédent des mois d'avril et mai 2015
 - Libye : conditions de vie déplorables et rétention illimitée des migrants
 - Le Global Detention Project épingle la politique de rétention des migrants de huit pays méditerranéens
- **Institutions européennes et internationales en Méditerranée**
 - Union Européenne : entre solutions et mesures d'urgences pour faire face à la crise en Méditerranée
 - HCR: recommandations à la Grèce pour améliorer le système d'asile
 - Frontex : record d'entrées irrégulières en Europe malgré la saison hivernale
 - UE: l'opération navale d'envergure décidée en avril prend forme
- **Développements politiques et juridiques nationaux**
 - Espagne : les refoulements aux frontières de Ceuta et Melilla légalisés

Actualités de la Maison du droit et des migrations

- Participation au séminaire international "DAEDALUS: Innovation for youth mobility"
- Organisation du troisième et quatrième Ateliers Ciné-asile autour de deux documentaires italiens
- Atelier loisir : Visite de la Médina de Tunis
- Rencontre avec une délégation de parlementaires suisses au sujet de la situation des migrants en Tunisie
- Rencontre avec l'ICMPD autour du projet City-to-City
- Réunion de coordination organisée par le Haut-Commissariat aux Réfugiés



Naufrages en Méditerranée: les tragédies sans précédent des mois d'avril et mai 2015

Plus de 1 300 personnes ont perdu la vie entre début avril et fin mai 2015 lors du naufrage d'embarcations de fortunes parties des côtes libyennes et dans lesquelles étaient entassés des migrants d'Afrique et du Moyen-Orient.

Les 12 et 16 avril ce sont environ 450 migrants qui ont trouvé la mort lors de deux naufrages différents alors qu'à peu près 150 ont été secourus et sauvés. Le naufrage d'un chalutier le dimanche 19 avril a ensuite causé la mort d'environ 800 personnes, constituant l'une des plus grandes tragédies de ces dernières décennies en Méditerranée.

28 personnes ont pu être sauvées par les gardes côtes italiens, parmi lesquelles deux personnes qui ont rapidement été identifiées comme le capitaine et un membre d'équipage du chalutier puis arrêtés car soupçonnés d'appartenir au réseau de passeurs responsable du naufrage. Les rescapés ont été emmenés dans des centres d'accueil en Sicile et ont pu recevoir des soins. Selon le récit des survivants, le chalutier a chaviré sous l'effet d'un mouvement de foule lorsque les passagers se sont précipités d'un seul côté du bateau pour signaler leur présence à un navire portugais. Selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) 850 personnes se trouvaient à bord, dont 350 Érythréens ainsi que des Syriens, Somaliens, Maliens, Sénégalais, Gambiens, Sierra-Léonais, Ivoiriens et des Éthiopiens. Il semblerait également que de nombreux mineurs aient fait partie des passagers. Cette nouvelle tragédie a suscité de nombreuses réactions et appels à l'action de l'Union européenne (UE), de la part d'organisations internationales, de différents États et d'ONGs. Selon le Haut Commissaire pour les réfugiés, [Antonio Guterres](#), « ce désastre confirme l'urgence de rétablir une opération solide de sauvetage en mer et d'établir des voies légales crédibles pour rejoindre l'Europe. Sinon, les personnes recherchant la sécurité continueront de mourir en mer ». L'UE et les États membres ont été lourdement critiqués pour le manque d'action et l'absence d'une opération de sauvetage en Méditerranée, qui auraient pu permettre d'éviter ces nouvelles tragédies. Les critiques sont même venues de l'intérieur de l'UE à l'image de la Haute Représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini qui a [déclaré](#) « *Nous avons trop souvent dit « plus jamais ». Maintenant il est temps pour l'UE de faire face à ces tragédies sans délai. Ce qui est arrivé ce soir près des côtes italiennes, ce qui se passe tous les jours à la frontière sud de l'Europe, est inacceptable pour une Union qui s'est construite sur des principes de solidarité, de respect des droits humains et de dignité pour tous. Nous devons sauver des vies ensemble, et tous ensemble nous devons protéger nos frontières et combattre le trafic d'êtres humains.* »

Dans un communiqué de presse, Pierre Henry, Directeur général de France terre d'asile, a appelé les États membres de l'UE à assumer leurs responsabilités et à plus de solidarité : « *L'Europe doit favoriser la mise en place de voies d'accès légales (visas humanitaires, rapprochement familial, réinstallation) vers l'Europe, notamment et prioritairement pour les réfugiés, en n'oubliant pas que la moitié des personnes arrivées sur les côtes italiennes en 2014 venaient de Syrie ou d'Erythrée ! Enfin, la solidarité ne doit pas être un vain mot entre pays européens, et l'accueil des « boat people » ne doit pas seulement incomber aux pays riverains de la Méditerranée, l'Italie, la Grèce, et Malte.* »

Malgré les réactions européennes et les actions d'urgence décidées lors des réunions extraordinaires européennes de la fin avril, un nouveau naufrage a entraîné la [disparition](#) de 46 personnes dans la nuit du 3 au 4 mai. Ce naufrage est survenu après le sauvetage en mer d'environ 6 800 personnes, dans des opérations coordonnées par les gardes côtes italiens au cours des trois premiers jours de mai dans le cadre de l'opération Triton. Près d'une quinzaine de bateaux ont été [déployés](#) dans le cadre du renforcement de l'opération décidé après les naufrages meurtriers de la fin avril.

Au 26 mai l'OIM [comptabilisait](#) 40 160 arrivées en 2015 sur les côtes italiennes et 36 018 en Grèce. Les personnes arrivées en 2015 sur les côtes italiennes et grecques étaient majoritairement originaires de Syrie, d'Érythrée, d'Afghanistan, de Somalie et du Nigéria.

Toujours [selon](#) la même organisation, près de 1 800 personnes sont [mortes](#) en mer Méditerranée depuis le début de l'année 2015, soit près de 5 fois plus que durant la même période en 2014. De son côté, l'Organisation maritime internationale, une institution de l'Organisation des Nations unies (ONU), [estime](#) qu'un demi-million de migrants pourraient tenter la dangereuse traversée de la Méditerranée en 2015.

Pour plus d'information, consultez les [trois veilles Europe](#) d'avril et mai 2015.

[Retour au sommaire](#)

Libye : conditions de vie déplorables et rétention illimitée des migrants

L'organisation non gouvernementale Amnesty International dénonce dans un [rapport](#) publié le 10 mai la rétention systématique des migrants en Libye pour des périodes illimitées et dans des conditions déplorables, parfois avec des pénuries d'eau et de nourriture. Amnesty International rapporte des cas de viols, d'abus sexuel, d'harcèlement, de torture et de traitements inhumains et dégradants dans les centres de rétention ainsi que sur les routes migratoires libyennes où sont présents de nombreux trafiquants et passeurs. Selon des témoignages récoltés par l'organisation, de nombreuses personnes originaires de pays subsahariens dont des femmes, des enfants et des mineurs isolés, ont été enlevées en échange de rançon et ont été victimes de torture et de maltraitance. Plus que jamais le défi de la Libye comme [plaque tournante](#) de l'émigration en Afrique du Nord, est posé : terre de migrations subsahariennes depuis des siècles du fait de sa position géographique, le pays a accueilli dans les années 1990 un grand nombre de travailleurs migrants subsahariens, sous l'impulsion de Mouammar Kadhafi. Aujourd'hui, et comme le [relate](#) la Fédération Internationale des droits de l'Homme, ces derniers sont associés au souvenir du dictateur déchu, subissent arrestations, violences physiques et psychologiques et travail forcé, et sont victimes des milices locales et du chaos qui règne dans le pays. Originaires en grande partie de Somalie, d'Éthiopie et d'Érythrée mais aussi du Nigeria, du Ghana ou du Sénégal, ils sont des milliers à quitter la Libye pour rejoindre l'Europe, ou la Tunisie, terre d'immigration ou de transit qui peine également à les accueillir. D'autres décident de rester, notamment les Nigériens, pour lesquels le voyage en Libye voisine est une source de revenus temporaire avant un retour. Mais même pour ces derniers, les conditions de vie en Libye, notamment la violence et le non-paiement des salaires, font hésiter certains à partir.

Lorsqu'ils sont interceptés en mer libyenne, les migrants doivent être rapatriés vers leur pays d'origine. Or, les ambassades de ces pays ont quitté la Libye et se sont relocalisées dans les différents pays d'Afrique du Nord, et certaines sont très difficiles d'accès, ralentissant toute la coopération internationale en matière migratoire. Les séjours des migrants dans les centres de détention libyens s'allongent donc, faisant peser un lourd fardeau sur les autorités libyennes. Celles-ci appellent l'Europe à l'aide, soulignant que le pays ne peut supporter seul le poids de la gestion migratoire.

Pour plus d'information, consultez [l'article](#) du Monde et le [communiqué de presse](#) d'Amnesty International (en anglais).

[Retour au sommaire](#)

Le Global Detention Project épingle la politique de rétention des migrants de huit pays méditerranéens

Le Global Detention Project, un centre de recherche indépendant, dénonce un recours fréquent à la rétention dans le cadre des politiques d'immigration aussi bien au nord qu'au sud de la Méditerranée dans un [rapport](#) publié en avril. L'ONG a analysé la situation de huit pays particulièrement concernés par les flux migratoires dans la région : l'Italie, la Grèce, Malte, l'Espagne, la Libye, la Tunisie, le Maroc et l'Égypte.

Le rapport souligne que de très nombreuses personnes sont ainsi privées de leur liberté et contraintes de vivre dans des conditions dégradées voire inhumaines.

Le rapport met également en avant le fait que les lacunes des systèmes de rétention des principaux pays d'accueil des migrants que sont la Grèce, l'Italie et Malte sont régulièrement condamnées, y compris par le biais de décisions de justice relatifs à la suspension de transferts de demandeurs d'asile en vertu du règlement Dublin. En effet la Cour européenne des droits de l'Homme et les cours administratives nationales ont plusieurs fois jugé que la situation dans les centres de rétention pouvaient entraîner une violation de certains droits fondamentaux et notamment de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme relative à l'interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants.

Le rapport juge également que la détérioration de la situation des migrants en rétention sur la rive sud de la Méditerranée est en partie due aux politiques migratoires européennes. En Libye notamment, les projets de contrôle de l'immigration et l'externalisation du contrôle des frontières voulus par les pays européens auraient participé à la détérioration des systèmes de rétention en accentuant les expulsions de masses et l'usage de la rétention à grande échelle.

[Retour au sommaire](#)

Institutions européennes et internationales en Méditerranée

Union Européenne : entre solutions et mesures d'urgences pour faire face à la crise en Méditerranée

Suite aux tragiques naufrages en Méditerranée aux mois d'avril et de mai, l'Union européenne (UE) a convoqué en urgence plusieurs réunions dans le but de trouver des solutions à la crise d'ampleur en Méditerranée. Le 13 mai c'était au tour de la Commission européenne de faire ses propositions en annonçant l'Agenda européen sur la migration, avec entre autres plusieurs mesures d'urgences. Le détail de certaines des propositions évoquées dans l'Agenda ont ensuite été présentées le 27 mai.

Le 20 avril, les ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur des pays membres de l'UE ont été convoqués d'urgence pour un conseil conjoint. À l'issue du conseil Haute-Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité Federica Mogherini et le Commissaire européen aux Affaires intérieures Dimitris Avramopoulos ont présenté un programme d'action en dix points, destiné aux dirigeants européens et qui a servi de base aux discussions du Conseil européen extraordinaire qui s'est tenu le 23 avril à Bruxelles.

Lors du sommet extraordinaire, plusieurs [décisions](#) ont été prise par les 28, notamment de tripler les ressources financières des opérations conjointes de Frontex, Triton et Poséidon, qui pourront, en cas de catastrophe, étendre leur action dans les eaux internationales. Plusieurs pays de l'Union ont également annoncé qu'ils allaient renforcer les moyens matériels alloués à ces opérations. Les autres actions prioritaires identifiées par les dirigeants européens concernent la lutte contre les réseaux de passeurs et contre les « flux migratoires illégaux », notamment au travers d'une coopération renforcée avec les pays d'origine et de transit, le renforcement de la responsabilité et de la solidarité interne à l'UE ainsi que la nécessité d'un soutien actif aux efforts internationaux pour le rétablissement de la stabilité et de la sécurité en Libye et en Syrie.

De nombreuses voix ont souligné le manque d'ambition et la vision à court-terme qui a prédominé dans les discussions comme dans les décisions qui ont été prises. Le Président de la commission européenne Jean-Claude Juncker a fait part de son relatif dépit quant aux conclusions de cette réunion lors de laquelle ses propositions pour une réforme des systèmes d'asile en Europe ont été [ignorées](#). Toutefois il a indiqué que cette première réunion ouvrait la porte à de nouvelles discussions, à l'horizon de la présentation de l'Agenda européen sur la migration.

Le 13 mai dernier la Commission européenne a [publié](#) l'Agenda, qui présente, outre des actions sur le long terme, des mesures d'urgence telle que l'instauration d'un mécanisme de répartition des demandeurs d'asile entre les États membres. Les propositions de la Commission reprennent de [nombreux points avancés](#) par le Parlement dans la [résolution adopté](#) le 28 avril qui appelait les États membres à renforcer leurs actions communes pour faire face à la crise de réfugiés et à faire part de plus de solidarité.

La Commission suggère que soit triplées les capacités et les ressources disponibles en 2015 et 2016 pour les opérations Triton et Poséidon de l'agence des frontières de l'Union européenne (UE) Frontex. L'opération Triton est déployée en Méditerranée centrale tandis que l'opération Poséidon l'est en Méditerranée orientale. La Commission a proposé un budget rectificatif de 89 millions d'euros pour 2015 afin d'assurer les fonds nécessaires au déroulement de ces deux opérations. Le budget devra être adopté par le Parlement européen et le Conseil de l'UE. Avant la fin du mois de mai un nouveau plan opérationnel pour Triton sera présenté.

La Commission européenne propose également de mettre en place un mécanisme temporaire de relocalisation des demandeurs d'asile ayant « clairement besoin de protection » entre les Etats membres, fondé sur les dispositions d'urgence prévues par l'article 78(3) du [Traité de fonctionnement de l'UE](#) en cas d'afflux soudain de migrants. La Commission a présenté une [proposition détaillée](#) sur ce mécanisme le 27 mai et un système permanent de partage des responsabilités du grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile sera présenté avant la fin de l'année 2015. La Commission souhaite faire une proposition législative prévoyant un système obligatoire et à déclenchement automatique de relocalisation pour répartir au sein de l'UE les personnes qui ont manifestement besoin d'une protection internationale à la suite d'un afflux massif. Le mécanisme provisoire prévoit la relocalisation, sur deux ans, de 40 000 Syriens et Érythréens ayant demandé l'asile en Italie et en Grèce. La répartition entre les autres Etats membres se base sur une clé de [répartition](#) établie sur plusieurs critères, notamment le Produit intérieur brut, le taux de chômage, la taille de la population et le nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés réinstallés enregistrés entre 2010 et 2014. Selon la proposition de la Commission, la France devrait accueillir ainsi 6 752 personnes et l'Allemagne 8 763.

Par ailleurs, la Commission a proposé un [programme de réinstallation](#) de 20 000 places en Europe. La répartition des personnes réinstallées dans l'ensemble des États membres de l'UE se fait sur la base d'une clé de répartition établie sur les mêmes critères que dans le plan de relocalisation. Sur cette base, la clé de répartition de la France est de 11,87%, ce qui correspond à l'accueil de 2 375 réfugiés réinstallés. La réinstallation des 20 000 personnes est prévue sur une période de deux ans et la participation des États membres est volontaire. La Commission invite également les États associés à l'UE à y prendre part. Les régions prioritaires pour la mise en place du programme de réinstallation sont l'Afrique du Nord, le Moyen Orient et la Corne de l'Afrique. Le programme de réinstallation prévoit une étroite coopération avec le HCR ainsi que d'autres organisations œuvrant pour la protection internationale. Les États membres sont invités à offrir, pour septembre 2015 au plus tard, les places de réinstallation indiquées dans la recommandation.

Enfin dans le cadre des mesures urgentes, la Commission a décidé du lancement d'une opération en Méditerranée pour démanteler les réseaux de passeurs et ainsi lutter contre le trafic d'êtres humains, dans le respect du droit international. Cette opération fait partie du plan d'action de l'UE contre le trafic des migrants en mer Méditerranée relatif à la période 2015-2020 et présenté le 27 mai. Ce plan est structuré en quatre points : renforcer la réponse policière et judiciaire (et notamment établir une liste de navires suspects), améliorer la collecte et le partage de l'information à l'aide de plateformes spécialisées, améliorer la prévention des trafics et l'assistance aux migrants vulnérables et enfin renforcer la coopération avec les pays-tiers.

Concernant les décisions et actions sur le long terme, l'Agenda européen en matière de migration se base sur quatre piliers. Premièrement l'idée de réduire les incitations à la migration irrégulière. Pour cela la Commission compte détacher des officiers de liaison « migration » européens auprès des délégations de l'UE dans les pays tiers, renforcer le rôle de Frontex en ce qui concerne les retours ainsi que développer la coopération au développement et l'aide humanitaire dans des pays tiers pour limiter la migration depuis ces pays.

L'Agenda de la Commission insiste également sur la gestion des frontières, non seulement pour assurer la sécurité européenne mais aussi pour limiter les pertes humaines en Méditerranée. Pour cela l'Agenda prévoit le renforcement du rôle et des capacités de l'agence Frontex ainsi que l'aide aux pays tiers dans la gestion de leurs frontières.

Le troisième pilier rappelle le devoir de protection de l'Europe qui passe par un régime européen d'asile commun et solide. La Commission souligne l'importance de la mise en œuvre et la transposition du régime commun en matière d'asile dans tous les États membres. L'Agenda se donne aussi pour mission d'évaluer le règlement Dublin et envisage de le réviser en 2016.

Enfin, la Commission veut impulser une nouvelle politique pour la migration légale, qui doit s'assurer que l'Europe reste une destination attrayante surtout pour faire face au déclin démographique du continent. Cette nouvelle politique passerait notamment par la modernisation du régime de la carte bleue européenne.

Dimitris Avramopoulos, le commissaire européen pour la migration, les affaires intérieures et la citoyenneté, a déclaré à la suite de la présentation de l'Agenda européen pour la migration: *«L'Europe ne peut pas être simple spectateur quand des êtres humains perdent la vie. L'agenda européen en matière de migration répond de façon concrète au besoin immédiat de sauver ces vies et d'aider les pays situés en première ligne par des actions audacieuses, notamment la présence accrue en mer des navires coordonnés par Frontex, une aide d'urgence de 60 millions d'euros et un plan d'action pour lutter contre les passeurs qui profitent des migrants vulnérables et abusent de leur confiance. Dans un esprit de plus grande solidarité, nous sommes déterminés à mettre en œuvre une démarche globale qui améliorera considérablement la gestion des migrations en Europe.»*

Pour plus d'information, consultez [l'Agenda européen sur la migration](#), la [fiche d'information](#), le [communiqué de presse](#), et [la fiche de questions-réponses](#) de la Commission européenne.

[Retour au sommaire](#)

HCR: recommandations à la Grèce pour améliorer le système d'asile

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a publié le 6 avril une [liste de recommandations](#) au nouveau gouvernement grec pour l'aider à relever les défis de la réforme du système d'asile. Les recommandations du HCR, qui font suite au [rapport](#) publié en décembre 2014 sur la situation actuelle du régime d'asile en Grèce, se rapportent à la gestion des frontières, aux conditions d'accueil, aux procédures, aux mineurs isolés étrangers, à la rétention, à l'intégration, au racisme, à la xénophobie et enfin à l'apatridie.

Concernant la gestion des frontières, le HCR demande aux autorités grecques de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'expulsions informelles et de retours sommaires et d'enquêter dans le cas où de telles pratiques surviennent. Pour favoriser un meilleur accueil des demandeurs d'asile aux frontières, le HCR recommande d'augmenter les moyens humains des gardes-côtes et des autorités situées aux frontières. En ce qui concerne l'accueil de manière générale sur le territoire grec, le HCR demande aux autorités d'assurer que les « centres de premier accueil » disposent des conditions adaptées, particulièrement pour les demandeurs d'asile les plus vulnérables, et que le personnel chargé de ces centres soit suffisamment nombreux pour assurer l'accueil efficacement. Le HCR demande également à la Grèce d'augmenter sa capacité d'accueil par l'ouverture de nouveaux centres.

Plusieurs recommandations portent sur la rétention des demandeurs d'asile et des migrants. Le HCR exhorte le gouvernement à abroger le décret permettant la prolongation de la rétention administrative au-delà de 18 mois, de favoriser les alternatives à la rétention et de minimiser les périodes de rétention. Le HCR demande également que des conditions de vie décentes soient garanties dans les centres de rétention et que les personnes retenues aient accès à l'information et à une aide juridique.

Enfin, le HCR recommande au gouvernement grec d'assigner une entité administrative experte dans la protection de l'enfance à la responsabilité de la protection des mineurs isolés étrangers pour qu'ils puissent avoir un accès effectif à la protection et aux procédures de demande d'asile.

Pour plus d'information, consultez les [recommandations](#) (en anglais) du HCR.

[Retour au sommaire](#)

Frontex : record d'entrées irrégulières en Europe malgré la saison hivernale

Dans son rapport sur la période allant d'octobre à décembre 2014, l'agence des frontières de l'Union européenne (UE), Frontex, constate une situation inédite pour une période hivernale avec une hausse de plus de 160% d'entrées irrégulières en Europe en comparaison avec la même période en 2013.

Bien que cela représente une forte hausse par rapport à 2013, le nombre d'entrées irrégulières en Europe par voie maritime est en forte baisse (-53%) par rapport à la période estivale de juillet à septembre 2014 en raison des conditions météorologiques qui rendent difficile la traversée de la Méditerranée. Selon Frontex, cela se traduit par une nette diminution du nombre de personnes originaires d'Érythrée et de pays sub-sahariens arrivant en Europe. Mais en comparaison avec d'autres périodes hivernales, Frontex constate que la voie centrale de la Méditerranée a été beaucoup utilisée, et l'explique par l'utilisation de cargos par les passeurs au départ de la Turquie. Entre octobre et décembre 2014 onze cargos transportant chacun plus de 4 500 personnes sont partis de Turquie pour rejoindre les côtes italiennes. De manière générale les Syriens sont encore la première nationalité à être entrée en Europe irrégulièrement : 22 414 Syriens ont franchi les frontières entre octobre et décembre 2014, représentant ainsi 28% des entrées.

Par ailleurs, la frontière entre la Hongrie et la Serbie a connu au quatrième trimestre une augmentation sans précédent du nombre d'entrées irrégulières avec plus de 25 000 entrées, dont 60% sont des personnes originaires du Kosovo. 17 569 Kosovars sont entrés irrégulièrement en

Europe, selon Frontex cela représente une hausse de 4 440% en comparaison avec la même période en 2013. En décembre 2014 pour la première fois les Kosovars ont été les plus nombreux à franchir les frontières de l'UE.

Frontex a également publié le 28 avril son [analyse annuelle des risques pour 2015](#) qui établit un bilan global de l'année 2014. Au total, l'agence a détecté 283 532 entrées irrégulières dans l'UE dont plus des trois quarts aux frontières maritimes, ce qui constitue une hausse de plus de 160% en comparaison avec l'année 2013 où 107 365 entrées irrégulières avaient été détectées. Les entrées enregistrées au niveau de la Méditerranée centrale représentent 60 % du total. Les personnes interceptées étaient principalement des Syriens (79 169, 28% du total), des Érythréens (34 586, 12 %) et personnes originaires de pays sub-sahariens (26 341, 9,3 %). Selon l'agence, sur l'ensemble des personnes entrées en Europe en 2014 de manière irrégulière, 83 % sont des adultes et seulement 11 % sont des femmes.

Pour Frontex, le conflit syrien, qui a provoqué la pire crise de réfugiés depuis la Deuxième Guerre mondiale, ainsi que l'instabilité dans les pays d'Afrique du Nord, particulièrement en Libye, expliquent l'importance du flux migratoire vers l'Europe. Le rapport souligne que les Syriens seront sûrement encore les plus nombreux à franchir les frontières de l'UE et à demander l'asile en 2015. L'analyse annuelle revient également sur la crise en Ukraine et prévoit que des mouvements de population importants persisteront en 2015, même si ces mouvements n'ont pas entraîné d'immigration irrégulière significative vers l'UE en 2014.

[Retour au sommaire](#)

UE: l'opération navale d'envergure décidée en avril prend forme

Lors de la réunion européenne extraordinaire d'avril dernier avait été [décidée](#) la mise en place d'une opération militaire d'envergure en Méditerranée (au large de la Libye) dans le cadre d'une lutte renforcée contre les réseaux de passeurs.

Si une telle initiative nécessite l'accord du Conseil de Sécurité des Nations-unies et ne pourra vraisemblablement pas voir le jour sans son aval, les 28 ministres de la Défense puis ceux des Affaires étrangères se sont réunis lundi 18 mai pour [officialiser](#) l'opération. Celle-ci aurait pour nom « EUNAVFOR Med » et serait commandée par l'amiral italien Enrico Credendino dans un quartier général situé à Rome. Plusieurs pays de l'Union européenne (dont la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne) ont promis de mettre des navires à disposition. Le Conseil de Sécurité des Nations-Unies devrait probablement se prononcer en faveur de l'opération malgré les réticences de la Russie. Selon la Haute Représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité Federica Mogherini « [le but principal](#) [de cette opération] est moins la destruction des embarcations que celle du modèle économique de passeurs ».

Les autorités libyennes, par la voix de leur ambassadeur aux Nations-unies Ibrahim Dabbashi, se sont [opposées](#) au projet européen, à la résolution présentée au Conseil de Sécurité ainsi qu'à toute intervention sur son territoire ou dans sa zone de souveraineté.

Le projet a aussi suscité des critiques et des inquiétudes de députés européens, et de nombreuses ONGs dont le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE) et [Human Rights Watch](#). Selon [ECRE](#), une telle opération, si elle n'est pas complétée par l'établissement de voies légales d'accès à l'Europe risque de pousser les migrants à emprunter des routes encore plus dangereuses.

[Retour au sommaire](#)

Développements politiques et juridiques nationaux

Espagne : Les refoulements aux frontières de Ceuta et Melilla légalisés

Le Congrès des députés espagnols a [adopté](#) le 26 mars la Loi organique de sécurité citoyenne, qui fournit une base légale aux refoulements aux frontières espagnoles de Ceuta et Melilla. Ces refoulements se déroulent depuis de nombreuses années bien qu'illégaux.

La loi prévoit que les personnes détectées en train de franchir de manière irrégulière les frontières de Ceuta et Melilla pourront être éloignées dans le but d'empêcher l'immigration irrégulière en Espagne. La décision du Congrès inscrit dans la loi le concept de refoulement aux frontières et officialise la pratique courante des retours sommaires des demandeurs d'asile et migrants vers le Maroc.

En créant un régime spécial de refoulement aux frontières de Ceuta et Melilla, la nouvelle loi ne respecte ni les garanties procédurales prévues par la loi espagnole sur l'immigration, ni les obligations internationales qui lient l'Espagne en matière de non-refoulement, de droit d'accès à l'asile, au recours et à une assistance juridique individuelle en cas de procédure d'expulsion.

Depuis l'annonce en octobre 2014 du projet d'amendement de la loi organique, déposé par le Parti Populaire, de nombreuses organisations internationales et non-gouvernementales ont dénoncé ce projet de réforme et ont demandé son retrait à l'instar du [Conseil de l'Europe](#) et du Haut Commissariat des [Nations unies](#) pour les réfugiés. Pour Niels Muiznieks, commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, la légalisation du refoulement aux frontières affaiblit la possibilité d'un régime d'asile européen commun.

La Commission espagnole d'aide aux réfugiés (CEAR), une organisation non-gouvernementale, a vivement [condamné](#) l'approbation de la Loi de sécurité citoyenne, lui reprochant de mettre en danger le droit d'asile. Pour la secrétaire générale, Estrella Gallan, "La réponse à la situation à la frontière espagnole et européenne au sud doit se baser sur un engagement total au respect des droits humains de tous ceux qui sont obligés de quitter leur foyer. La solution ce n'est pas de protéger les frontières et de fournir une base légale à des pratiques illégales, comme les refoulements, mais c'est de s'attaquer aux causes à l'origine des déplacements forcés et permettre aux réfugiés d'obtenir une protection dans des pays sûrs par le biais de voies légales. »

Pour plus d'information, consultez [l'article](#) (en anglais) d'ECRE.

Actualités de la Maison du droit et des migrations

Participation au séminaire international "DAEDALUS: Innovation for youth mobility"

La Maison du Droit et des Migrations a participé [au séminaire international](#) "DAEDALUS: Innovation for youth mobility" (*Innovation pour la mobilité des jeunes*). Le [portail](#) DAEDALUS est le fruit d'une initiative de neuf partenaires représentant la société civile de six pays méditerranéens, à savoir la Tunisie (club culturel d'Ali Belhaouane), la Grèce, l'Italie, Chypre, le Liban et la Palestine. Il a pour objectif de contribuer à la formation des jeunes demandeurs d'emploi afin d'adapter leurs compétences et aptitudes aux exigences du marché de l'emploi dans ces pays riverains de la Méditerranée.

Ce portail a pour but d'être plus qu'une simple base de données contenant uniquement des offres d'emploi : la plateforme est alimentée par des opportunités de subventions, de bourses scolaires et d'investissement tout en fournissant des conseils en matière de carrière et en sensibilisant le public à la justice économique et à de meilleures conditions de travail. En outre, la plateforme est utilisée pour retransmettre des séminaires en ligne sur des questions d'importance pour les personnes en recherche d'emploi.

Organisation du troisième et quatrième Ateliers Ciné-asile autour de deux documentaires italiens

La troisième édition des ateliers ciné-débat de la Maison du Droit et des Migrations (MDM) a eu lieu le jeudi 16 avril autour du documentaire italien « *Mare Chiuso* », d'Andrea Segre et de Stefano Liberti, réalisé en 2012.

Ce documentaire s'intéresse à la fuite de Libye de nombreux migrants et réfugiés africains, depuis mars 2011, suit au début de la guerre dans le pays. Alors qu'une partie de ce flux a pu atteindre des camps de réfugiés à la frontière de la Tunisie, d'autres ont réussi à rejoindre les côtes italiennes par bateau. Après l'accord signé en 2008 entre Silvio Berlusconi et Mouammar Kadhafi, de nombreuses personnes étaient repoussées par l'Italie. Les migrants interceptés en mer par la marine italienne ont été renvoyés de force en Libye, où ils ont été exposés à toute sorte d'abus commis par la police locale. *Mare Chiuso* révèle ce qui est réellement arrivé aux réfugiés africains sur les navires italiens au cours de ces opérations et dans les prisons libyennes après leur expulsion.

14 personnes ont activement participées à la rencontre.

La quatrième édition de l'atelier ciné-débat de la Maison du Droit et des Migrations a eu lieu, quant à lui, le 6 mai 2015 autour du film documentaire italien « *Nos meilleures années, de la révolution tunisienne à l'Europe forteresse* » (*I nostri Anni Migliori*) de Matteo Calore et Stefano Collizzoli. Pour cette édition, la MDM s'est associée avec l'espace France Volontaires, afin de sensibiliser les jeunes volontaires aux questions de migrations et d'asile. 25 jeunes étaient présents pour la projection, dont 12 volontaires et 13 représentants d'associations tunisiennes. Ce documentaire réalisé en 2011, brosse le portrait de cinq jeunes tunisiens opprimés sous le régime du président déchu et raconte les conséquences de la révolution tunisienne sur les jeunes qui l'ont vécue, le désir de liberté qui les a poussé au départ vers l'Italie et la désillusion qui s'en est suivie, dans les camps de réfugiés du sud de l'Italie.

Atelier loisir : Visite de la Médina de Tunis

L'atelier loisir du mois d'avril 2015 a été organisé en partenariat avec Doolesha, un projet de jeunes architectes de l'Institut National du Patrimoine qui organisent des visites guidées, en petit groupe, de la Médina de Tunis, dont ils connaissent les ruelles et les recoins par cœur.

Afin de faire découvrir ce trésor caché de Tunis aux migrants accompagnés par la plateforme, la MDM a organisé une visite le 18 avril. Le groupe était composé de 10 personnes : deux guides de Doolesha, quatre migrants, deux accompagnatrices de la MDM ainsi que deux chargées de projet du Lab'ESS, une association partenaire.

L'histoire de la mosquée Zitouna, des anciennes medersas, la découverte de théâtres et de cimetières cachés, les différents souks, l'ancien quartier juif, la vue panoramique depuis les maisons d'hôtes, les cafés préservés depuis le 18e siècle : la Médina n'a plus de secret pour les participants. La journée s'est déroulée dans une atmosphère conviviale, d'échange et de partage entre les différents participants, originaires d'Afrique subsaharienne, de Tunisie et d'Europe. Une occasion d'en apprendre davantage sur l'histoire de Tunis, de se divertir, de se relaxer, et de rencontrer de nouvelles personnes.

Rencontre avec une délégation de parlementaires suisses au sujet de la situation des migrants en Tunisie

Le 18 mai, le Croissant-Rouge tunisien a reçu une délégation suisse composée de quatre parlementaires, la directrice de la Coopération Suisse en Tunisie et Son Excellence Madame l'Ambassadeur de Suisse en Tunisie. Cette visite s'inscrit dans le cadre d'un échange de points de vue sur l'assistance humanitaire dispensée aux migrants rescapés de la mer durant leur séjour provisoire en Tunisie par le Croissant-Rouge Tunisien, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). La Maison du Droit et des

Migrations a présenté la situation des migrants dans le Grand Tunis et les besoins recensés dans le cadre de sa plateforme d'information, d'orientation et de médiation.

Réunion de coordination organisée par le Haut-Commissariat aux Réfugiés

Le 8 mai, la Maison du Droit et des Migrations a participé à une réunion de coordination organisée par le Haut-Commissariat aux Réfugiés, en présence de représentants de la Coopération Suisse, du Croissant Rouge Tunisien, d'Islamic Relief et de l'ONG Adventist Development and Relief Agency (ADRA). Chacune des organisations est revenue sur ses activités à l'attention des réfugiés et notamment sur la situation des réfugiés dans le Sud de la Tunisie.

Rencontre avec l'ICMPD autour du projet City-to-City

L'équipe de la MDM a rencontré le 26 mai l'équipe du Centre international pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD) en charge du projet régional euro-méditerranéen "[City to City](#)" qui s'intéresse à la gestion des migrations au niveau des collectivités locales. Le projet, lancé en 2015 pour une durée de 3 ans, implique plusieurs grandes agglomérations du pourtour méditerranéen, dont la ville de Tunis, dans l'objectif de renforcer le rôle des autorités locales dans la gouvernance des migrations, à travers des formations, séminaires et échanges d'expériences à l'endroit des autorités municipales. Un des points du projet visera à favoriser les échanges d'expériences et d'expertise entre les villes partenaires sur notamment les politiques d'intégration et d'inclusion sociale des habitants, indépendamment de leurs origines.

[Retour au sommaire](#)

Certains articles de cette « Veille » ont été initialement publiés dans les Veilles Europe bimensuelles de France terre d'asile.

Pour toute question ou contribution, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

contact@maison-migrations.tn
